

## INDEMNISATION DES VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES

|             |              |          |                          |          |
|-------------|--------------|----------|--------------------------|----------|
| Référence : | Durée :      | Niveau : | Modalités :              | Tarifs : |
| AA399       | 1 jour - 7 h | Bases    | Présentiel ou à distance | 597,00 € |

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 10/06/2025 au 10/06/2025

### OBJECTIFS

- Déterminer les cas relevant de la CIVI et du SARVI
- Identifier les délais d'intervention de la CIVI et du SARVI
- Transmettre un dossier complet à la CIVI ou au SARVI

#### Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Une formation basée sur de la pratique et les retours d'expérience. Formateur ayant 8 ans d'expérience au FGTI. Beaucoup de cas pratiques. Fiches mémo techniques.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel spécialisé dans l'indemnisation des dommages corporels, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Brainstorming sur les infractions pénales
- B. Domaines d'intervention du FGTI
- C. Fonds de Garantie Terrorisme
  - 1. Saisine du FGTI
  - 2. Indemnisation du FGTI
- D. La Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions pénales (CIVI)
  - 1. Fondements juridiques pour la saisine de la CIVI
    - a) 706-3 du code de procédure pénale
    - b) 706-14 du code de procédure pénale
    - c) 706-14-1 du code de procédure pénale
  - 2. Procédure amiable et la procédure juridique
    - a) dépôt de la requête
    - b) phase amiable
    - c) phase contentieuse
- E. Service d'aide au recouvrement des victimes d'infractions pénales (SARVI)
  - 1. Saisine du SARVI
  - 2. Indemnisation et recours

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Assureurs Protection Juridique  
Chargés d'indemnisation dommages corporels  
Courtiers  
Agents généraux

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

597,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/01/2025 à 10:54